



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



▶▶▶ NOTE D'INTENTION

Depuis 2020, les constructions budgétaires « de crise » ne se ressemblent pas forcément mais continuent à se suivre. Après le COVID vint des crises liées à la guerre en Ukraine, à l'inflation, à l'explosion du coût des énergies. Et puis, alors que le ciel pouvait potentiellement s'éclaircir, c'est le brouillard national érigeant l'incertitude budgétaire en règle tacite qui est venu contrarier les prévisions.

À notre échelle, cet « état de crise permanente » a été abordé avec pragmatisme, réalisme et optimisme, afin de ne pas ajouter de la crise à la crise, de ne pas céder aux tentations de repli ou de faire « *a minima en attendant des jours meilleurs* ». Au contraire, ce contexte mouvant a été mis à profit avec agilité pour développer une vision et une ambition différente pour celle que l'on surnommait, il y a quelques années encore, « la belle endormie ». Cet engagement est tout autant rendu possible par la consolidation de la situation budgétaire depuis 2021 que par le maintien d'une priorisation des choix en faveur :

- > du maintien et du développement du niveau des services publics ;
- > de la maîtrise de l'endettement ;
- > d'investissements tout aussi nécessaires à l'intérêt général qu'au soutien de l'économie locale ;
- > de l'accompagnement des transitions de notre époque, une autre façon d'investir dans l'avenir ;
- > du soutien à l'action associative.



LE SERVICE PUBLIC EN ÉTENDARD

Comme il l'avait été détaillé lors du précédent ROB et malgré une nouvelle crise imprévisible qui a eu de lourdes conséquences (l'orage du 25 juin), 2025 a été mise à profit pour finaliser en grande partie le programme de travaux porté depuis 2021. Et ceci tout en maîtrisant l'endettement ainsi qu'en maintenant une gestion raisonnée des dépenses publiques. Les réalisations soutenues convergent à nouveau vers la consolidation d'une ville accueillante, solidaire et responsable.

À Bernay, à l'image de la récente certification *Qualivilles*, le service public s'adapte, évolue et tient compte des réalités locales : en témoignent la réalisation de l'Espace du droit et de la famille ou de la maison de l'enfant. Ce dernier service dédié aux futures et aux jeunes familles est d'ailleurs, à plus d'un titre, unique dans le Département. Puisque le service public est aussi synonyme de soutien au dynamisme local, la culture (nouveaux espaces culturels Jules-Ferry), l'éducation (rénovations au groupe scolaire du Bourg-Le-Comte) et le sport (restructuration du complexe Bailly) n'ont pas été oubliés.

POUR 2026, UN BUDGET POUR UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE

Pour élaborer ses orientations budgétaires 2026, la Ville a donc dû à nouveau composer avec un environnement économique et politique national incertain. Une situation qui continue de peser sur notre trajectoire financière comme sur notre capacité à projeter l'action publique dans le temps moyen et long. Pour autant, et tout en préservant les marges d'action de la prochaine équipe municipale, dans un contexte de scrutin local à venir en mars, les orientations budgétaires 2026 visent à poursuivre la consolidation d'un service public solidaire, accessible et présent au quotidien. Un service public qui accompagne et protège mais qui s'inscrit inévitablement dans les grands changements de notre époque.

► ► ► SOMMAIRE

Note d'intention

Page 2

Préambule : Le ROB

Page 4

PARTIE 1 - CONTEXTE ET PERSPECTIVES

A : Les collectivités tiennent une nouvelle fois le choc en 2025

Page 5

B : Quelle participation des collectivités au redressement des comptes publics ?

Page 6

Page 7

PARTIE 2 - 2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

A : Les principaux indicateurs à suivre

Page 8

B : Section de fonctionnement : continuité et solidité

Page 9

C : L'agilité organisationnelle toujours à l'œuvre pour renforcer le service public

Page 10

D : La section d'investissement : investir au service de l'intérêt général

Page 11

Page 14

PARTIE 3 - 2026 : UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE

A : Évolution projetée de la section de fonctionnement

Page 16

B : Un budget pour conforter le service public et l'adaptation de Bernay

Page 17

Page 18

PARTIE 4 - LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

A : Analyse du fonctionnement 2025

Page 20

B : Analyse de l'investissement 2025

Page 21

C : Encours de la dette au 31/12/2025

Page 22

Page 23



▶ ▶ ▶ PRÉAMBULE : LE ROB

*Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le ROB constitue la première étape : **il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.***

Le ROB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027 oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB comporte les informations suivantes :

> **Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

> **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.

> **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de

dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

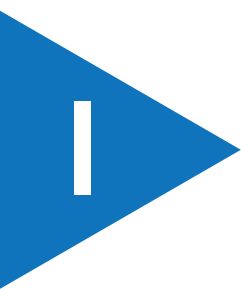
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte les informations relatives :

- > à la structure des effectifs
- > aux dépenses de personnel
- > à la durée effective du travail

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le ROB est également mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat. Pour cela, le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.



CONTEXTE ET PERSPECTIVES



CONTEXTE ET PERSPECTIVES

Avec un projet de Loi de Finances qui peine à se concrétiser depuis la nomination du nouveau Gouvernement, une croissance insuffisante pour améliorer les comptes publics et les ratios de solvabilité, une dette nationale non-stabilisée, l'instabilité et l'incertitude continuent de complexifier les trajectoires des collectivités. A cela s'ajoutent des tensions géopolitiques qui se multiplient, tout comme les effets concrets des dérèglements climatiques, à commencer par des événements extrêmes (canicules, tempêtes...). Ces dérèglements se traduisent notamment par des coûts financiers directs et croissants pour les collectivités (réparations, assurances...) : Bernay en fait également l'expérience.

1.A/ LES COLLECTIVITÉS TIENNENT UNE NOUVELLE FOIS LE CHOC EN 2025

Malgré les difficultés, en 2025 les indicateurs en lien avec les collectivités tendent à montrer une forme de continuité, un marqueur de leur bonne gestion. Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont ainsi augmenté respectivement de 2,5% et de 2,2%. Ces hausses contenues illustrent l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors même qu'elles subissent, notamment, la hausse de la contribution CNRACL (représentant la moitié de la hausse des dépenses de personnel, pour un montant de 1,2 milliard d'euros).

En conséquence et au global, l'impact de la situation sur l'épargne brute des collectivités locales reste faible puisque cette épargne devrait légèrement croître de 0,9 % pour atteindre 42,3 milliards d'euros. Pour autant, observé par niveau de collectivités, les tendances sont différentes :

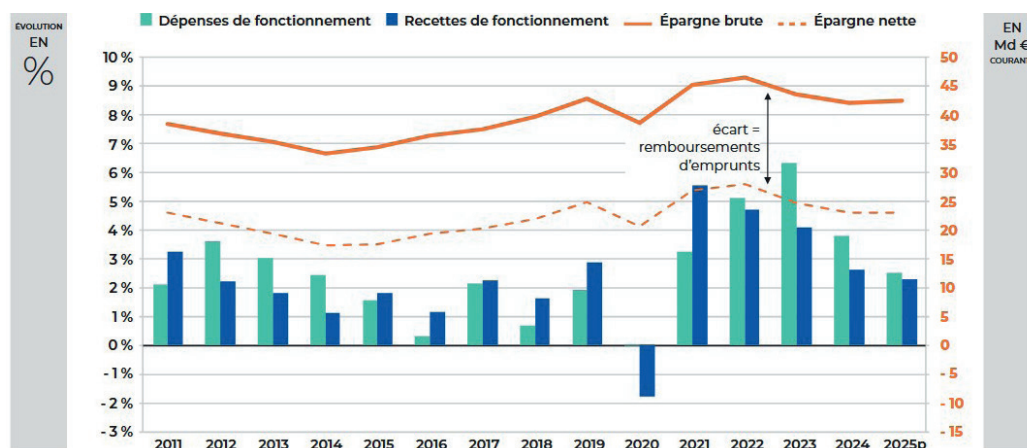
> Les départements, à la faveur de la croissance des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), bénéficieraient d'une hausse de 14,4 %, mais le niveau demeurerait en deçà de celui de 2023 ;

> Les régions verraient leur épargne se replier de 7,5 % sous l'effet d'une fiscalité atone ;

> L'épargne du bloc communal se stabiliserait à 30 milliards d'euros, niveau constant.

L'épargne nette financera, comme en 2024, 29 % de l'investissement. Elle sera en légère hausse, sous l'effet de la reprise des DMTO et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un fort ralentissement voire une légère baisse. Les autres recettes fiscales restent atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et sont pour la 1^{ère} année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important (10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Composantes de l'épargne brute des collectivités locales (source : la Banque postale)



▶▶▶ CONTEXTE ET PERSPECTIVES

1.B/ 2026 : QUELLE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS ?

L'année 2026 aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique en raison des municipales (baisse des investissements en attendant la définition des programmes par les équipes nouvellement élues, amélioration du besoin de financement et reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre...) mais l'inconnu quant à l'ampleur de la participation des collectivités locales rebat une nouvelle fois les cartes. Quel sera l'impact de l'effort demandé au monde local ? Selon quelles modalités, quand et à quelle hauteur les collectivités locales pourront-elles lancer les projets ambitieux mais nécessaires qu'appellent les exigences de la transition écologique ou l'état du patrimoine ?

Globalement, il est rappelé que, selon le Rapport de l'Inspection générale des finances, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique d'octobre 2023 les collectivités assurent 58% de l'investissement public civil en France. Réduire leurs marges financières, c'est donc menacer la vitalité économique et sociale des territoires, ainsi que les transitions écologique et numérique que ces investissements soutiennent.

Une participation disproportionnée au redressement des finances publiques ?

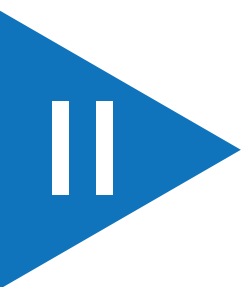
Selon les versions du Projet de Loi de Finances (PLF), les collectivités territoriales seraient appelées à contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros, soit environ 13 % de l'effort global, alors que leur part dans l'endettement national reste stable à moins de 8 % du PIB depuis 1982. Rappelons aussi que, depuis 2017, l'endettement des collectivités n'a progressé que de 10 milliards d'euros, quand celui de l'État a bondi de plus de 880 milliards, loin d'une « responsabilité partagée » dans la dérive des finances publiques évoquée par les gouvernements successifs.

Les données de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) confirmant par ailleurs que près de la moitié de la hausse de la dette publique depuis 2017 découle directement des baisses et suppressions d'impôts décidées par l'État concernant les collectivités. Parmi ces décisions : la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales (plus de 21 milliards d'euros de recettes), la disparition progressive de la CVAE (principal impôt de production local, représentant plus de 8 milliards d'euros de pertes pour les collectivités).

Principales mesures évoquées dans le PLF 26

Plusieurs mesures impacteraient directement les finances locales :

- > le dispositif de lissage des recettes fiscales (DILICO) serait pérennisé et amplifié avec un prélèvement doublé à 2 milliards d'euros, les budgets ne pourraient progresser qu'au rythme de l'inflation estimée à 1,3 %, les dotations d'investissement seraient revues à la baisse, et des ajustements seraient prévus sur les prélèvements sur recettes et les compensations fiscales.
- > La hausse des cotisations CNRACL, décidée début 2025, se poursuivrait avec un impact de 2 millions d'euros supplémentaires par an.
- > La création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) (article 74 du PLF) en lieu et place des 3 dotations connues actuellement que sont la Dotation d'équipement des territoires ruraux, la Dotation politique de la Ville et la Dotation de soutien à l'investissement local. Son montant serait de 1,4 Mds€ (contre 1,6 Mds€ en 2025).
- > des ajustements sur plusieurs dotations dont la suppression progressive de la DC RTP (compensation des pertes de recettes de la taxe professionnelle) ou un nouveau « coup de rabot » sur le Fonds Vert.



2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC



Inauguration de la maison de l'enfant

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

Malgré la persistance des incertitudes budgétaires nationales et les importants dégâts causés par l'orage du 25 juin sur les bâtiments municipaux, l'exercice 2025 a vu la Ville **tenir ses engagements de conforter concrètement son offre de service public** avec les inaugurations de l'espace du droit et de la famille, des espaces culturels Jules-Ferry ainsi que de la maison de l'enfant. Tout en gardant une vigilance et une prudence accrue sur ses équilibres budgétaires, **la vision optimiste d'une collectivité vivante et dynamique a continué à se développer en 2025, dans la lignée des exercices précédents et dans le maintien du cap décidé.**

2.A/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS À SUIVRE

Évolution de la section de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
RRF	15 532 562	17 046 855	16 524 485	17 026 301
DRF	13 139 190	13 690 163	13 297 364	13 787 313
Epargne brute	2 393 372	3 356 692	3 227 121	3 238 988
Epargne brute retraitée*	2 369 579	3 305 817	3 219 390	2 797 720
Rembrt capital	1 539 579	1 485 632	1 403 850	1 444 107
Epargne nette	853 792	1 871 060	1 823 271	1 794 881
Epargne nette retraitée*	830 000	1 820 185	1 815 539	1 353 613

* retraitée des éléments de cession exceptionnels (ventes foncières...)

Encours de la dette

Encours dette 31/12/2025	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
13 011 724,71	2,37 %	23 ans et 11 mois	25	16 à taux fixe, 7 à taux variable et 2 à taux structuré

Capacité de désendettement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
Encours de dette (CRD 31/12)	13 960 168	13 627 908	13 229 388	13 011 725
Epargne brute retraitée	2 369 579	2 967 193	3 113 451	2 797 720
Taux endettement	90%	80%	80%	78%
Nombre habitants	10 159	9 935	10 050	10 050
Capacité de désendettement*	5,89	4,59	4,25	4,65

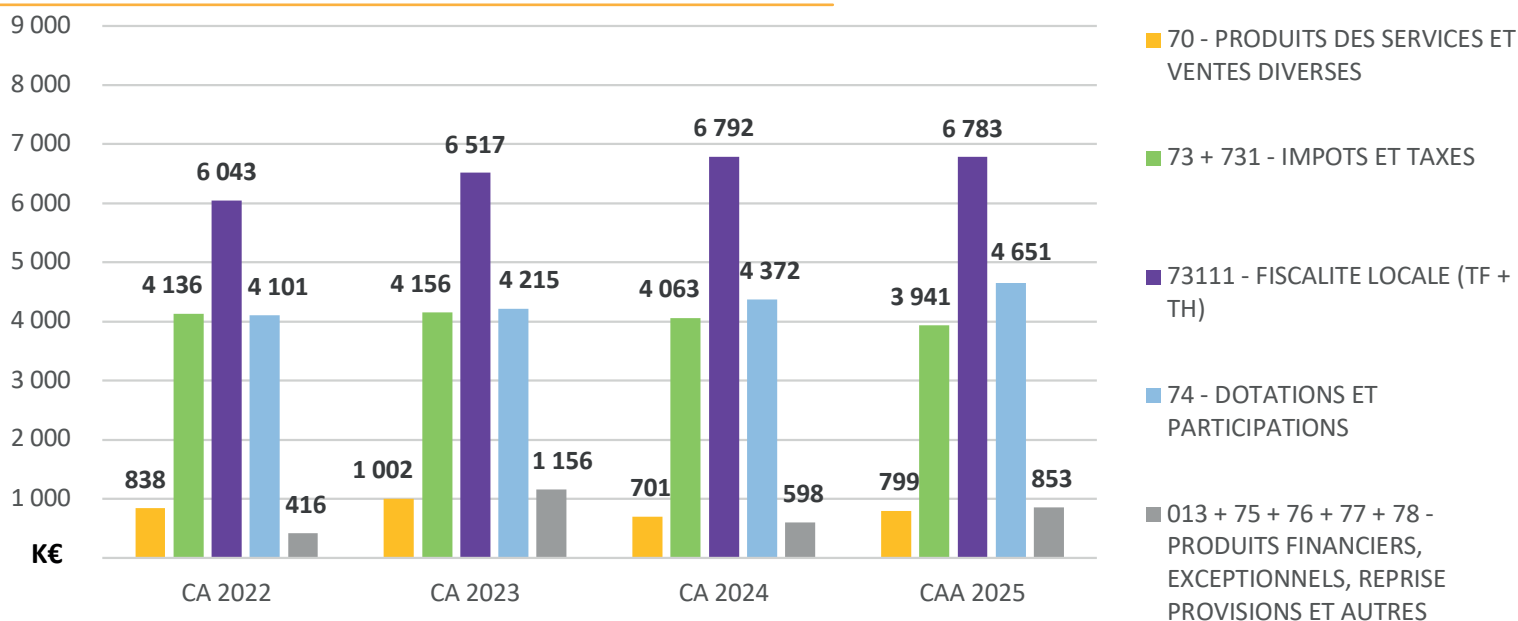
* en année de remboursement

Rappel : la capacité de désendettement s'élevait à 20 années de remboursement en 2020. L'encours de la dette de la Ville de Bernay a ainsi diminué de 2 115 K€ depuis le 1^{er} janvier 2020.

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

2.B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT : CONTINUITÉ ET SOLIDITÉ

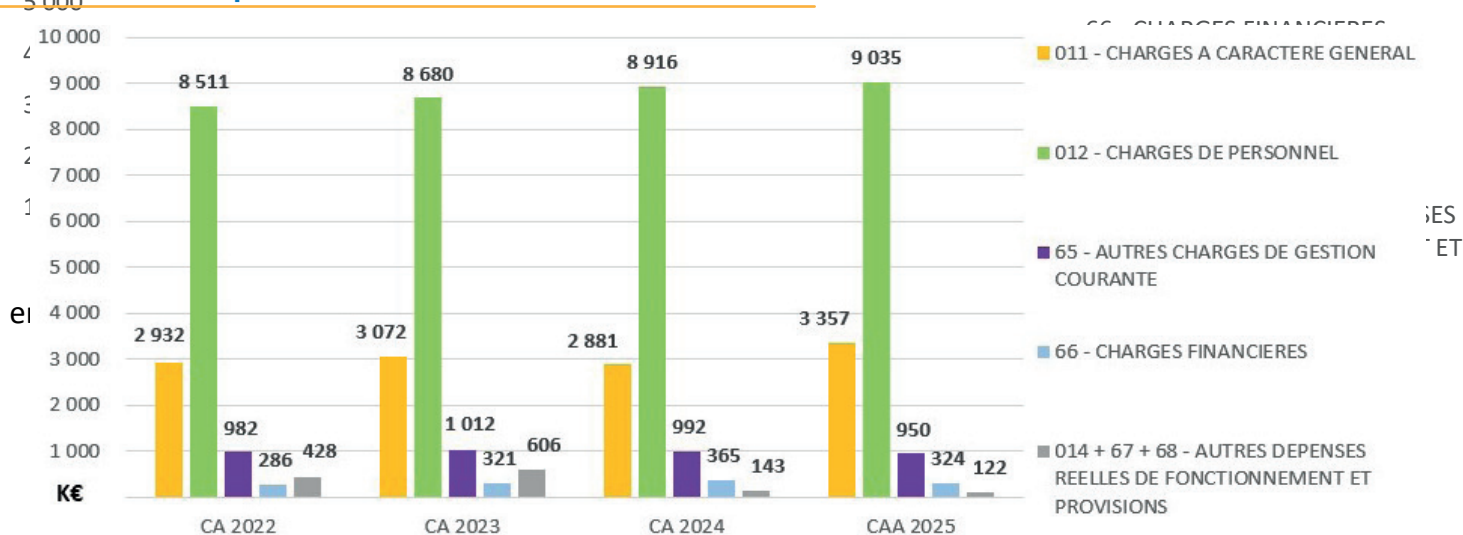
Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2022 à 2025



En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **17,03 M€, en hausse de 3,04 % par rapport à 2024**. À noter plus particulièrement pour l'exercice 2025 :

- > Des ventes à hauteur de 420 K€ (parcelle des granges pour le Département et ancien bâtiment administratif du collège du Hameau pour la Siloge) ;
- > La participation de l'IBTN aux coûts de fonctionnement des gymnases (+ 125 K€) ;
- > Une hausse de la participation CAF aux coûts de fonctionnement des structures enfance/petite-enfance/jeunesse (+ 120 K€) ;
- > La hausse des dotations et participations (+ 102 K€) ;

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022 à 2025



2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **13,79 M€, en hausse de 3,68 % par rapport à 2024**. À noter plus particulièrement pour l'exercice 2025 :

- > La sécurisation ainsi que les premières réparations suite à la tempête de juin 25 (+ 139 K€) ;
- > Des dépenses de fluides en hausse de 120 K€ (dont 60 K€ lié à la refacturation des taxes sur le gaz et 63 K€ lié au sur-rattachement 2023/2024 de l'électricité)
- > Nouvelle hausse de 3 points de la CNRACL imposée par la loi (+ 110 K€) ;
- > Augmentation des dépenses liées à la maintenance et à la sécurité des bâtiments (+ 55 K€) ainsi qu'à la cuisine centrale (+ 33 K€ : achat des denrées, maintenance du site)
- > Assurances : + 20 K€.



À RETENIR

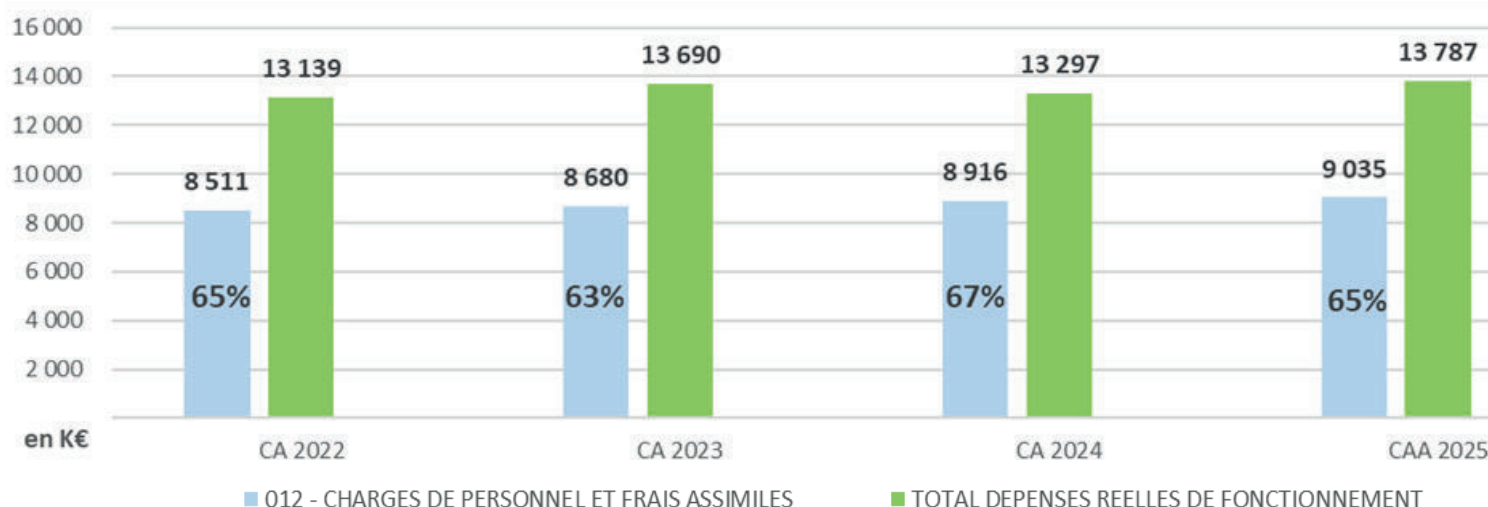
Malgré les événements exceptionnels (ex : tempête) et parce que la Ville continue d'optimiser de manière volontariste à la fois recettes (participation IBTN au fonctionnement des gymnases, hausse des dotations) et dépenses (maîtrise des charges de personnel à + 1,33%) En matière de fonctionnement, 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en étant caractérisée :

- > Par le maintien de l'épargne brute (+ 0,37%),
- > Par la stabilité du taux de marge brute à +19%,
- > Par la poursuite du désendettement.

2.C/ L'AGILITÉ ORGANISATIONNELLE TOUJOURS À L'ŒUVRE POUR RENFORCER LE SERVICE PUBLIC

2.C.1/ Principales données

Évolution des charges de personnel 2022 à 2025



Les charges du personnel évoluent de 1,33% en 2025 en dépit notamment de la nouvelle hausse des cotisations CNRACL ainsi que les changements liés au transfert à venir de la compétence eau.

Par ailleurs, **le poids des charges du personnel (65%) connaît une baisse liée à une moindre évolution de celle-ci au regard des autres dépenses de fonctionnement**. Plus que jamais, l'agilité organisationnelle permet de **continuer à faire progresser le service public tout en optimisant au mieux ses dépenses**.

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

Répartition titulaires/non titulaires en équivalent temps plein au 31/12/2025

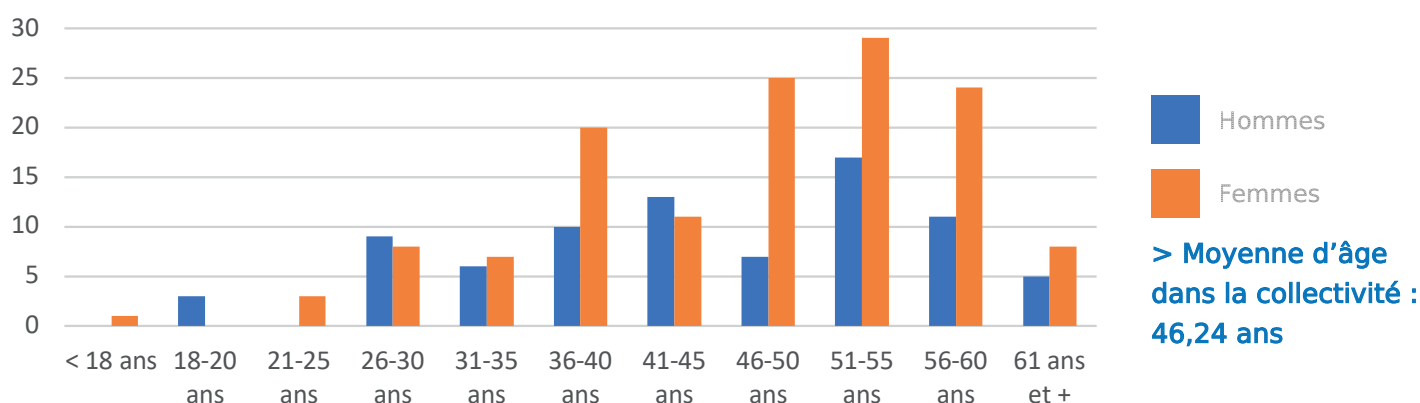
	2020	2023	2024	2025
Titulaires	195,73	169,59	169,59	164,69
Non titulaires	35,6	45,96	46,47	46,63
Total	231,33	211,55	211,56	211,32

Nombre d'ETP moyen

	2020	2023	2024	2025
Nombre ETP Moyen	247	211,18	213,60	209,08

La Ville doit faire face depuis 2023 à une augmentation d'arrêts longue maladie et d'inaptitudes physiques qui impliquent le recrutement de contrats de remplacements pour assurer la continuité des services en lien direct avec les administrés (multi-accueil, entretien des locaux, périscolaire), notamment par le non remplacement systématique des départs en retraite via des évolution de l'organisation .

Répartition des âges



Fidèle à ses engagements d'inclusion et de transmission, la Ville poursuit voire renforce l'intégration de stagiaires ou le **recrutement d'apprentis, ou de contrats aidés** afin d'offrir aux jeunes générations l'opportunité d'acquérir des compétences concrètes tout en favorisant leur insertion sur le marché du travail. Concrètement, en 2025, nous avons recruté 5 apprentis (+ 2 en 2025, + 30 K€).

2.C.2/ Durée effective du temps de travail

La Ville applique la législation nationale régissant le temps de travail, tant pour les agents annualisés que pour les agents non-annualisés.

2.C.3/ Mise en place du télétravail

Les agents effectuant majoritairement des missions administratives ont la possibilité d'effectuer une journée de télétravail hebdomadaire et sont équipés en conséquence par la collectivité. **25 agents en bénéficient.**

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

2.C.4/ Le nécessaire effort de formation au plus près des besoins

L'effort de formation s'est amplifié en 2025 **portant le montant alloué à près de 111 K€ (50 K€ de cotisations obligatoire au CNFPT et 61 K€)** contre 71 K€ au total en 2021. À l'identique de 2024 des formations dispensées par le CNFPT ont été annulées à la suite de l'indisponibilité d'intervenants, de seuils maxi atteints et d'annulations d'agents. La collectivité doit ainsi faire de plus en plus appel à des organismes extérieurs pour dispenser des formations de qualité à ces agents.



Formation interne des managers de proximité



Formation interne au secourisme des agents d'entretien

Parmi les formations dispensées, au plus près des besoins et de la nécessaire amélioration continue des services publics :

- > **Amélioration des compétences théoriques et pratiques des agents** nécessaires à la conduite d'engins ou d'exécution de missions en sécurité (CACES, habilitations électriques, AIPR).
- > Le service habitat/logement, nouvellement créé ayant fait l'acquisition d'un logiciel SIG (système d'informations géographiques) les agents ont tous été formés à son utilisation.
- > **Poursuite des formations de management** pour accompagner les managers récemment en poste ou ayant besoin d'outils pour améliorer les relations avec leurs agents. Ces formations ont permis aux encadrants d'adapter leur style de management aux situations et aux personnes, de dénouer des situations de blocage, de faciliter le pilotage de changements.
- > **La collectivité, qui s'est engagée en 2024 dans une démarche « qualité et relations usagers » a naturellement renforcé, en 2025, l'effort de formation à ce titre**, notamment pour améliorer la qualité de l'accueil des services communaux, développer des capacités d'audit qualité en interne ou améliorer les parcours usagers au sein de la collectivité. **Cet effort vient par ailleurs d'être salué d'une certification « Qualivilles » décerné par l'AFNOR** pour les accueils et sites Hôtel de Ville/CCAS/police Municipale/Eau-urbanisme/Médiathèque-ludothèque/Guichet Famille/ Accueil de loisirs/Pôle ados/Multi-accueil/Maison des associations/ Résidence Lyliane-Carpentier ainsi que le Cabinet du maire.

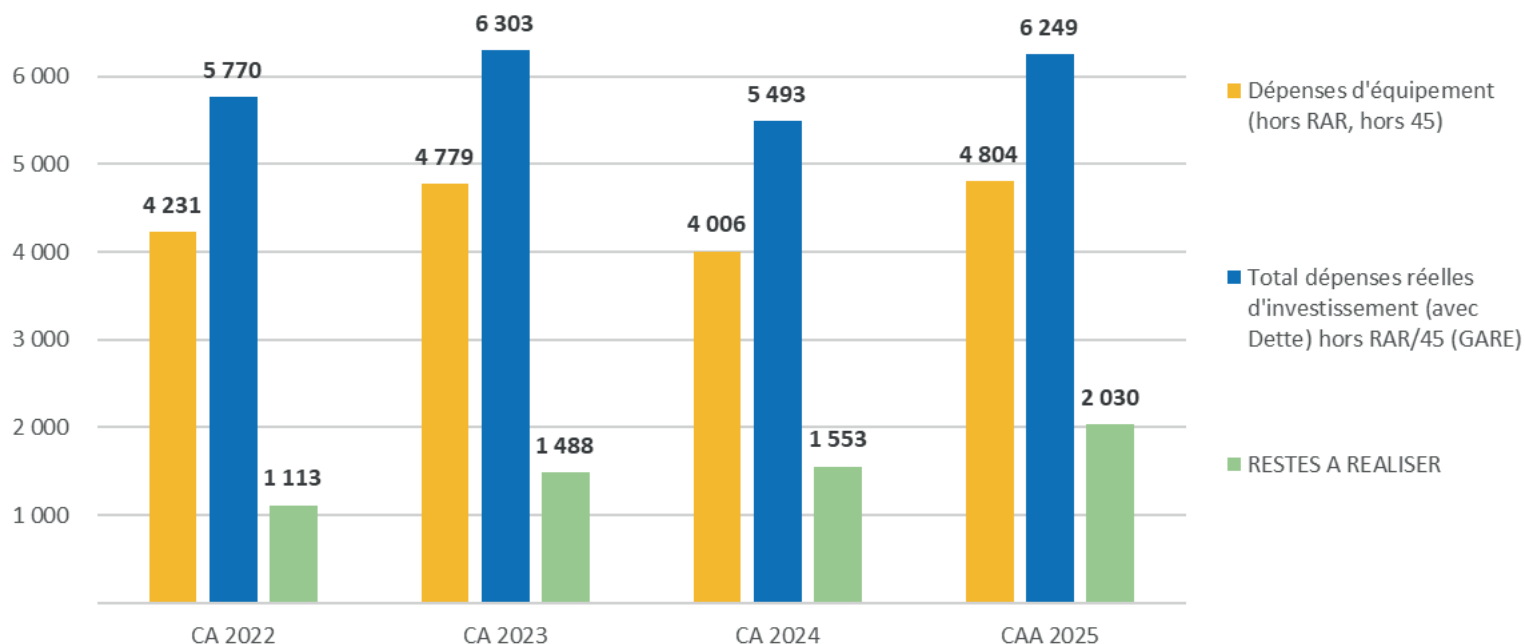


En 2025, 119 agents de la Ville et du CCAS de Bernay ont pu bénéficier d'une formation, pour un total de 2 329 heures de formation.

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

2.D/ SECTION D'INVESTISSEMENT : INVESTIR AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Comparatif des dépenses réelles d'investissements 2022-2025



En 2025, les dépenses d'investissement (hors dette/RAR/travaux quartier de la gare) s'élèvent à 4,8 M€ (+19,94% par rapport à 2024). Le taux de réalisation des investissements s'améliore à 68% (60% en 2024).

Principales réalisations de dépenses d'équipement 2025 :



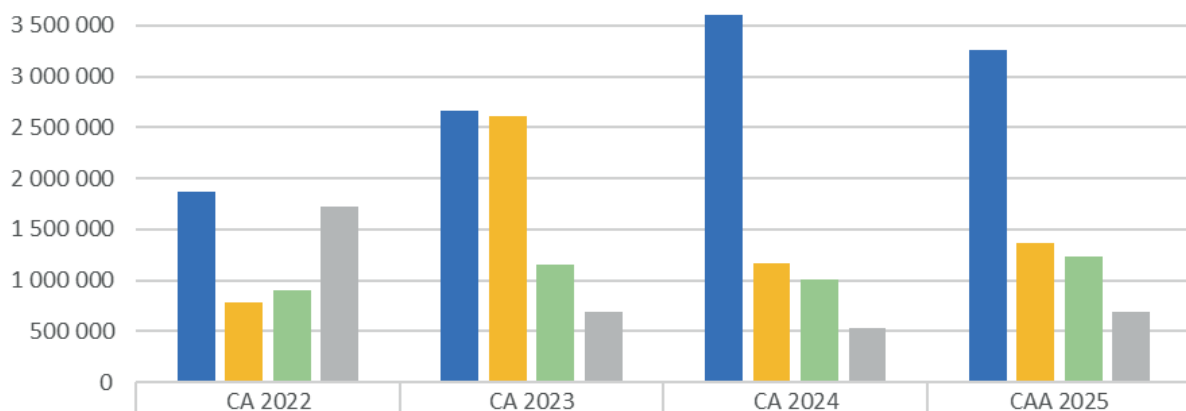
À RETENIR

Le coût net du projet pour la Ville a baissé de 40 K€, soit 355 K€ (7,66% du coût global). En effet, si le coût de la phase 2 reste stable à hauteur de 4,6 M€ :

- > Les dépenses estimées augmentent de 278 K€ (dépollution de sols et intégration du projet « Les casiers de Bernay »)
- > Les recettes estimées augmentent quant à elles de 324 K€ (obtention de fonds européens + 160 K€, Fonds Vert + 144 K€, prime Alvéole : + 18 K€)

2025 : CONFORTER LE SERVICE PUBLIC

Comparatif des recettes réelles d'investissements 2022-2025



	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
■ 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 873 279	2 666 676	3 602 906	3 257 521
■ 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	779 446	2 613 409	1 160 841	1 370 095
■ 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	900 000	1 157 022	1 005 180	1 226 445
■ RESTES A REALISER	1 728 478	691 824	524 526	689 193

En matière de recherche de subventions ou de financements extérieurs et malgré des contraintes budgétaires partagées par la majorité des financeurs de la collectivité (Département, Région, État), l'engagement pris en début de mandat pour réduire le reste à charge des investissements est une nouvelle fois tenu. **Les recettes d'investissement (hors RAR et hors gare) s'élèvent ainsi à 5,9 M€, en hausse de 2,04% par rapport à 2024.**

RRF 16 068 436 16 372 764 16 186 763 16 236 598

DRF 14 054 685 14 222 164 14 330 464 14 996 546

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, la Ville a pu obtenir des fonds européens FEDER en 2025 (dans le cadre du projet gare - voir page précédente). Une nouvelle preuve concrète de l'engagement des services en faveur de l'optimisation des recettes d'investissement.



À RETENIR

La Ville de Bernay poursuit la trajectoire vertueuse initiée en 2021 en tournant durablement la page du sous-investissement chronique au profit d'une dynamique de projets permettant à la fois de renforcer l'offre de service public et d'améliorer concrètement le cadre de vie des bernayennes et des bernayens. Pour soutenir cette ambition, la Ville s'appuie sur une gestion pragmatique, maîtrisée mais agile, qui lui permet notamment d'optimiser ses dépenses, de consolider des ratios qui étaient pourtant alarmants en début de mandat et de poursuivre son désendettement. Autant d'éléments qui attestent d'une situation à présent assainie et qui permettent d'envisager le prochain mandat avec davantage de sérénité pour la prochaine municipalité.

2026 : UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE



Crédit : Freepik

III ►►► 2026 : UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE

La construction des orientations budgétaires 2026 a été doublement marquée par :

> la poursuite des revirements nationaux successifs et les incertitudes quant à la Loi de finance qui imposent d'être très prudents sur les recettes attendues (subventions, dotations, fonds de soutien aux politiques publiques tels que le Fonds vert) ;

> la proximité avec les municipales et la continuité de l'action publique.

En responsabilité, la collectivité a élaboré un budget conjuguant la nécessité d'assurer sa stabilité financière et son nécessaire développement avec une programmation des investissements qui a été conçue de manière à préserver les capacités d'action de la Ville tout en permettant à la prochaine gouvernance d'exercer son mandat sans contrainte majeure à moyen et long terme.

3.A/ ÉVOLUTION PROJÉTÉE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution de la section de fonctionnement

	BP 2023	BP2024	BP 2025	HYPO BP 2026
RRF	16 068 436	16 372 764	16 186 763	16 236 598
DRF	14 054 685	14 222 164	14 330 464	14 996 546

Recettes de fonctionnement :

Le budget 2026 repose sur la stabilité de la taxe foncière ainsi que du coût des services publics. Globalement, **les recettes resteraient stables**, même si, compte-tenu du contexte en lien avec le Projet de Loi de Finances, une vigilance accrue devra être portée en 2026 quant aux diverses dotations de l'État.

Dépenses de fonctionnement :

En 2026, les dépenses de fonctionnement seraient contenues à une augmentation de 4,62% en relation avec notamment :

- > Une prudence accrue quant aux dépenses de chauffage au gaz (+ 150 K€ : hausse des cours, refacturation de taxes...) ;
- > Une nouvelle hausse imposée de 3 points de cotisation CNRACL après une 1^{ère} en 2025 : + 150 K€ ;
- > L'annulation de titres antérieurs (refacturation fluides au tribunal + transfert de la compétence « eau » à la SAEP de la Charentonne : + 107 K€) ;
- > Un effort supplémentaire de réparations/travaux dans les gymnases (+ 50 K€) ;
- > L'anticipation d'un impact logistique potentiel en lien avec les travaux de réhabilitation de la Cuisine centrale compte-tenu de la complexité d'un chantier en site occupé (+ 40 K€) ;
- > Un renforcement de la lutte contre les nuisibles (+ 11 K€) ;
- > Une hausse des assurances (+ 10 K€).

III ►►► 2026 : UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE

Projection encours de la dette

Encours dette 31/12/2026	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
12 606 581,71	2,22 %	24 ans et 2 mois	24	17 à taux fixe, 5 à taux variable et 2 à taux structuré

> Entre 2020 et la situation projetée pour la fin 2025, **le maintien de la capacité de désendettement (4,65 ans en 2025) en dessous du seuil d'alerte (12 ans) ainsi que la baisse continue de l'encours** de la dette confirme une gestion responsable et équilibrée entre développement de la ville et amélioration durable des finances. **En 2026, le taux d'endettement est projeté à 77% (111% en 2020) et la dette par habitant à hauteur de 1 255 euros, en baisse constante (1 423 en 2020).**

3.B/ UN BUDGET POUR CONFORTER LE SERVICE PUBLIC ET L'ADAPTATION DE BERNAY

Au titre de son budget principal, **en 2026, la Ville projette d'investir 5,3 M€ (hors RAR, hors dette)**. Ce montant, stable par rapport à 2025 (-1,48%), s'inscrit dans une stratégie budgétaire pragmatique et cohérente avec les exercices précédents via trois axes majeurs :

> **Une ville qui s'adapte** avec la poursuite du programme de passage au LED (dans l'espace public et dans les équipements) ; le déploiement du Plan vélo ; le réaménagement de la friche C. Rohmer ; l'enfouissement des réseaux rue d'Anjou, la poursuite de la rénovation des patrimoines scolaires et sportifs...)

> **Une ville qui protège** : travaux de gestion du ruissellement des eaux pluviales ; travaux de lutte contre les incendies ; renforcement de la vidéo-protection en appui des agents de terrain (police municipale et gendarmerie) ; amélioration des voiries et des trottoirs...

> **Une ville qui accompagne** : poursuite de la démarche Qualité et relations usagers ; 1^{ère} phase de la réhabilitation du bâtiment accueillant les associations caritatives ; réhabilitation des capacités de production de repas de la cuisine centrale pour une alimentation toujours plus saine et durable...



RÉPARATION DES DÉGÂTS DE LA TEMPÊTE DE JUIN 2025

Outre la finalisation de la réparation de la toiture de la salle des fêtes (104 K€), la réparation des vitraux de l'église, de la basilique et de l'Abbatiale ainsi que le changement des fenêtres endommagées de l'Hôtel de Ville, travaux effectués en concertation avec la DRAC et l'ABF, sont également inscrits au budget 2026 :

> Réparation des vitraux : 213 K€

> Remplacement de fenêtres : 395 K€

III ►►► 2026 : UNE VILLE QUI S'ADAPTE, PROTÈGE ET ACCOMPAGNE



MODERNISATION DES STRUCTURES SPORTIVES

Outre la finalisation des du complexe D. Bailly, des travaux de modernisation de structures sportives sont au programme (toitures, rénovation intérieure, interventions sur la piste d'athlétisme...)



MAISON DE L'ENFANT

Après une 1^{ère} phase de chantier en 2025, l'aménagement de la partie centrale du site permettra de parachever ce service innovant destiné à une meilleure prise en charge de toutes les familles afin de lutter contre les inégalités qui, dès le plus jeune âge, impactent le devenir des enfants.



RÉHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE

Mise aux nouvelles normes et amélioration des fonctionnalités de cet équipement central dans la production de repas pour les restaurants scolaires, le multiaccueil et la résidence L. Carpentier. Ce chantier important se déroulera en plusieurs phases et sur plusieurs années compte-tenu de la nécessité de maintenir la production de repas en période scolaire.



BÂTIMENT ASSOCIATIONS CARITATIVES

Phase 1 de la réhabilitation du bâtiment qui accueille la Croix Rouge, le Secours populaire et les Restos du Cœur pour proposer des meilleures conditions de travail aux bénévoles et un soutien plus efficace aux familles accueillies.

ET AUSSI...

- > Poursuite du programme d'amélioration des voiries et des trottoirs
- > Poursuite du programme de gestion des eaux pluviales et de lutte contre les incendies
- > Finalisation du passage en LED de l'éclairage public
- > Amélioration des performances énergétiques des bâtiments
- > Poursuite des aménagements de la Prairie de la Charentonne



RÉAMÉNAGEMENT C. ROHMER

Démolition de l'ancien hangar attenant à la maison des associations et réalisation d'environ 30 places de stationnement.

IV

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU



Crédit : Freepik

IV ►► BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Dans la continuité des exercices précédents, les travaux et les actions réalisés en 2025 dans le cadre du budget annexe de l'eau répondent aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la santé des bernayens par l'optimisation de la dépense publique affectée à la potabilité et à l'économie de l'eau. Une nouvelle stratégie de protection de la ressource en eau d'un point de vu qualitative et quantitative est en cours de construction et vise à répondre aux demandes du 12^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 2025-2030.

Comme cela a déjà été annoncé, à partir du 1^{er} janvier 2026, la compétence eau sera transférée de la Ville de Bernay au SAEP de la Charentonne : le présent rapport ne traitera ainsi que du bilan 2025. En effet, en 2026, c'est donc le SAEP qui poursuivra les actions engagées par la Ville et notamment les importants investissements sur le réseau d'eau. Pour rappel, ces actions menées jusqu'alors par la Ville ont permis, durant ce mandat, de limiter les fuites et d'augmenter de façon significative le rendement du réseau qui dépasse aujourd'hui 84 % (contre 61,39% en 2019).

4.A/ ANALYSE DU FONCTIONNEMENT 2025

Evolution de la section de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAA 2025
RRF	1 731 770	1 731 606	1 702 933	1 763 265
DRF	1 476 793	1 521 045	1 272 740	1 280 619
Epargne brute	254 977	210 561	430 193	482 646
Epargne brute retraitée*	238 165	210 220	423 664	481 385
Rembrt capital	90 129	112 148	123 496	136 270
Epargne nette	164 848	98 413	306 697	346 376
Epargne nette retraitée*	148 036	98 072	300 168	345 115

* retraitée des éléments de cession exceptionnels (ventes foncières...)

En 2025, les dépenses de fonctionnement restent relativement stables (+ 0,62%) tandis que les recettes de fonctionnement progressent de 3,54%.

En terme de fonctionnement, les principales actions réalisées par la Ville ont concerné :

- > La continuité dans la prestation supplémentaire sur le marché d'exploitation de l'usine de traitement, de la réparation de fuites et ouvertures/fermetures de compteurs ;
- > Analyses et suivi renforcé sur les forages de substitution afin de quantifier la meilleure stratégie de distribution d'une eau de qualité à la population ;
- > Le changement de compteurs défaillants et obsolètes afin de permettre une meilleure facturation auprès des abonnés ;
- > Une participation au suivi renforcé de la qualité des eaux au niveau du captage des Bruyères par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure.

Dotations, fonds divers et réserves	819 110	448 925	393 195	0
Subventions d'investissement	8 672	39 804	206 362	81 600
Emprunts et dettes assimilées	661 432	475 426	595 185	352 318
Opération pour le compte d'un tiers			34 070	
Restes à réaliser		60 285	0	20 400

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

4.B/ ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT 2025

Evolution des dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Subventions d'investissement	0	0	0	
Emprunts et dettes assimilées	90 129	112 148	123 496	136 270
Immobilisations incorporelles	1 281	11 450	0	
Immobilisations corporelles	1 776 432	1 346 077	888 056	596 272
Opérations pour compte de tiers	34 070	0	34 070	
Total Dépenses	1 901 912	1 469 675	1 045 622	732 542
Restes à réaliser	432 185	86 682	0	3 150

Evolution des recettes d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Dotations, fonds divers et réserves	819 110	448 925	393 195	0
Subventions d'investissement	8 672	39 804	206 362	81 600
Emprunts et dettes assimilées	661 432	475 426	595 185	352 318
Opération pour le compte d'un tiers			34 070	
Total Recettes	1 489 214	964 155	1 228 811	433 918
Restes à réaliser		60 285	0	20 400

En 2025, les dépenses d'investissement ont baissé de 30%. Principaux travaux entrepris (hors RAR) :

- > Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, rue Leprévost de Beaumont : 585 K€
- > 2 branchements d'eau potable
- > 5 remplacements de branchements plombs : 9 K€
- > Comblement d'un puits situé dans le périmètre de protection rapprochée d'un forage (RAR) : 3 K€

Subventions d'investissement : compétence eau potable au 01/01/2026 au SAEP de la Charentonne, d'un commun accord, certains projets inscrits au BP 2025 ont été réévalués et seront désormais supportés par le syndicat (interconnexion Bernay/SAEP de la Charentonne y compris l'étude : 350 K€ ; test « diablo » / charbons actifs pour l'usine de production d'eau potable : 50 K€ ; réaménagement du bassin de rétention sur la commune de Plainville : 80 K€).

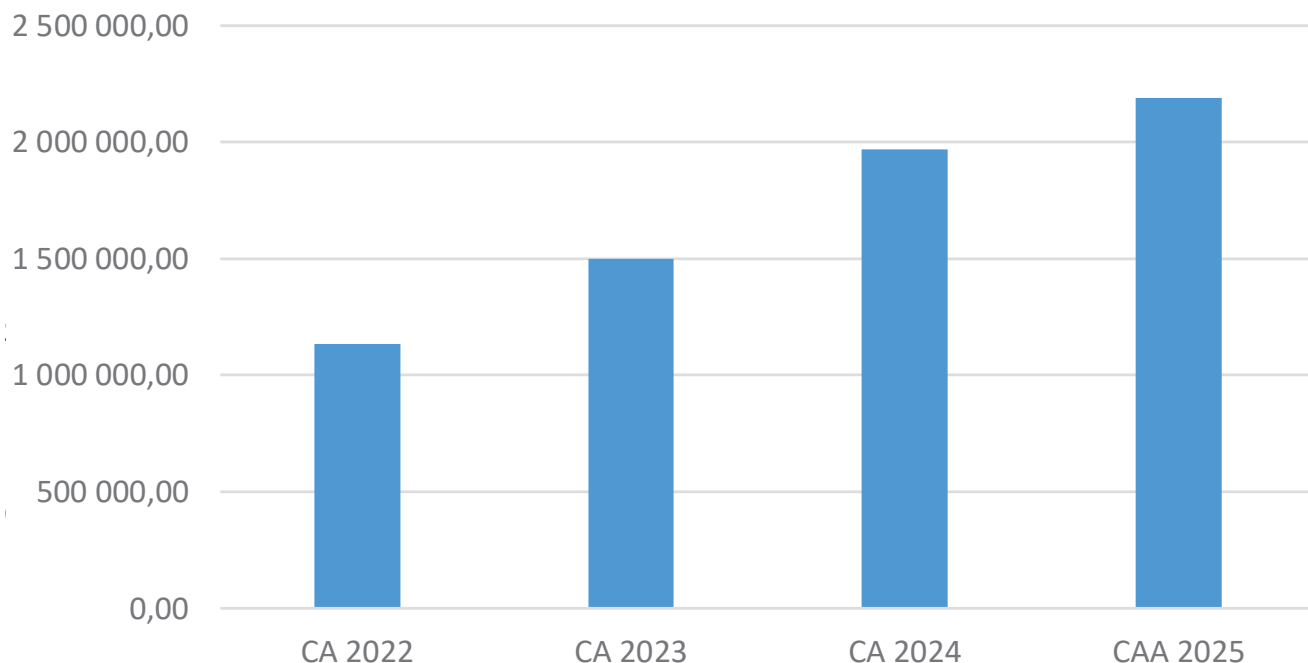
À noter que les recettes sont en diminution de 795 K€ (-65 %) :

- > Les bases des investissements en 2025 entraînent uniquement un moindre besoin de financement et des subventions logiquement en baisse elles aussi.
- > En 2024, le résultat d'investissement cumulé étant positif, il n'entraîne pas de besoin de financement des investissements 2024 sur le budget 2025.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

2 187 808,90 €	3,06%	40 ans 2 mois	8	6 à
Dotations, fonds divers et réserves	819 110	448 925	393 195	0
Subventions d'investissement	8 672	39 804	206 362	81 600
Emprunts et dettes assimilées	661 432	475 426	595 185	352 318

4.B/ ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2025



Encours au 31/12/2025	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
2 186 943,80 €	3,06%	40 ans 2 mois	8	6 à taux fixe, 2 à taux variable



À RETENIR

En 2026, la Ville transfère la compétence eau et son budget de manière concertée et en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes. La SAEP de la Charentonne hérite ainsi d'un budget sain qui lui permettra de poursuivre la nécessaire entreprise de préservation de la qualité de l'eau et de sa distribution aux bernayens portée par la Ville depuis 2020.



BERNAYLAVILLE.FR